

**Procès-Verbal de la séance du 28 Mai 2024  
du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL**

**CONVOCAATION :**

21.05.2024

L'an deux mil vingt quatre  
Le vingt-huit Mai à dix-neuf heures quinze  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la  
présidence de Madame DULUC Clarisse,  
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- BONNIN Christine-  
CHANTRIAUX Delphine - KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès-  
LE LIBOUX Edith – MATHIOT Marie-Ange - PORTIER Sergiane –  
GIRAUDON Julie  
MM ANDRIAU Alain - BISSONNIER Patrice- GABILLAT Eric –  
GIBAULT Stéphane- MALASSET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice :17

présents : 14

Excusée : Mme BODIN Marie a donné son pouvoir à Mme DULUC Clarisse  
M DENIZOT Alain a donné son pouvoir à Mme JUIF Agnès

votants : 16

Non excusé : LECAS Medhi

Mme JUIF Agnès a été élue secrétaire

- 1) **Validation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration** voté à la majorité des voix présentes par l'assemblée délibérante,
- 2) **Redevance mensuelle de la Résidence Sully au 1<sup>er</sup> Juillet 2024**  
Madame DULUC propose à l'assemblée délibérante d'étudier une éventuelle augmentation sur le montant des charges et autres charges ainsi que sur les repas au vu de la progression des prix à laquelle la collectivité doit faire face : les denrées alimentaires, l'énergie, l'eau, les ordures ménagères, les dépenses de personnel...Un tableau récapitulatif des prix pratiqués à ce jour et des simulations possibles a été distribué à chaque membre afin d'étudier le sujet.

**Logt P. Seule**

Loyer	392.00 €
Charges locatives	260.00 €
Autres charges	105.00 €
Repas	<u>360.00 €</u>
	1117.00 € (30 jours)

**Logt couple / P. Seule**

Loyer	492.00
Charges locatives	290.00 €
Autres charges	111.00 €
Repas	<u>360.00 €</u>
	1253.00€

**Logement Couple**

Loyer	492.00 €
Charges locatives	371.00 €
Autres charges	122.00 €
Repas	<u>720.00 €</u>
	1705.00 € (30 jours)

Après avoir échangé, les membres du Conseil d'Administration procèdent au vote qui se définit comme suit : 15 pour et une abstention. Les tarifs présentés ci-dessus sont donc validés à la majorité de l'assemblée délibérante.

**3) Tarifs des services du CCAS au 1<sup>er</sup> Juillet 2024**

Madame DULUC expose à l'assemblée délibérante que :

- **Les frais kilométriques accomplis par les auxiliaires de vie sociale** pour accompagner les bénéficiaires du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile permettant de réaliser des démarches administratives, courses, honorer des rendez-vous médicaux, représentent environ 4800kms sur une année. Les professionnelles sont indemnisées par le CCAS mais aucune facturation auprès des bénéficiaires n'a été prévue à ce sujet. Madame la Présidente propose de fixer un prix du kilomètre parcouru afin que la collectivité soit remboursée de ces frais soit 0.65€/km. Les membres de l'assemblée valident à l'unanimité.
  - **Le service ménager** : Madame la Présidente explique à l'assemblée que la collectivité est en train de régulariser le Complément de Traitement Indiciaire pour les agents concernés qui est une obligation légale sans aucune compensation de l'Etat. Le CCAS ne peut pas pour des raisons comptables laisser le tarif actuellement pratiqué. Un tableau proposant plusieurs simulations tarifaires est distribué aux membres pour étudier le sujet. Madame DULUC rappelle que les bénéficiaires du service ménager doivent faire valoir leur crédit d'impôt qu'ils soient imposables ou non. Un élu se questionne sur le surcoût horaire pour des administrés qui sont déjà dans une situation financière fragile, sans perspective d'augmentation de leur retraite. La directrice du CCAS précise qu'elle étudie avec sa collaboratrice toutes les aides possibles afin de diminuer le restant à charge pour chaque bénéficiaire. Après avoir échangé, l'assemblée délibérante a procédé au vote qui se définit comme suit : 13 voix pour une augmentation à 24€ de l'heure, une voix pour une augmentation à 23€ de l'heure, une voix pour une augmentation à 22€ de l'heure et une abstention. A la majorité, le prix horaire de l'intervention d'une auxiliaire de vie sociale s'élèvera à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 à 24€.
- 4) Descriptif du prix de location mensuel de la Résidence Sully de l'appartement du « gardien »**  
Madame DULUC propose de compléter la délibération validée par l'assemblée délibérante en date du 17 Octobre 2023 fixant les modalités de location de ce logement : le loyer a été établi à 480€/mois. Madame DULUC demande la possibilité de rajouter 30€ de charges locatives par mois suite à l'accord préalable de la locataire.  
L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.
- 5) Procédure d'astreinte :**  
Madame MARTIN explique à l'assemblée délibérante que pour répondre aux besoins des administrés et des services et établissements, il convient de réaliser un transfert d'appels du standard sur le portable d'astreinte actuellement géré par le service administratif du CCAS afin de répondre aux situations d'urgence et ainsi assurer la continuité de service dans de meilleures conditions. La procédure rédigée par la collectivité a été présentée au Comité Technique du Centre de Gestion du Cher qui a émis un avis favorable lors de la session qui s'est tenue en date du 13 Mai 2024.  
Au vu des éléments transmis, les membres du Conseil d'Administration du CCAS valident à l'unanimité la procédure.
- 6) Organisation du temps de travail des agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile :**  
Madame MARTIN explique à l'assemblée délibérante que les agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile jusqu'à ce jour exercent leurs fonctions du lundi au samedi midi ainsi qu'un week-end sur 3. Afin de leur offrir la possibilité de se reposer sur un week-end complet, la collectivité a sollicité l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Cher. Un avis favorable a été émis par cette instance en sa séance du 13 Mai 2024. Au vu des éléments transmis, l'assemblée délibérante valide à l'unanimité cette nouvelle organisation. Les agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile d'ORVAL, à compter du 15 Juin 2024, travailleront du lundi au vendredi et un week-end sur 3 comprenant le samedi matin.
- 7) Etude sur la poursuite de conventionnement avec l'Etoile Saint Amandoise pour l'animation de l'atelier « gym douce » au sein de la Résidence Sully :**  
Madame DULUC reprend les éléments de la convention actuelle qui fixe notamment le prix de la séance à 47€. L'Etoile Saint Amandoise accepte de poursuivre sa prestation pour l'année à venir en maintenant le même prix. Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité et formulent la volonté de poursuivre l'accès aux ateliers aux administrés âgés de plus de 60 ans pour un coût s'élevant à 2.50€ la séance. Les inscriptions sont à réaliser auprès du service administratif du CCAS qui gèrera le nombre de participants au vu de l'espace dédié à la résidence.
- 8) Dossiers d'aide sociale étudiés par l'assemblée :**

- Une demande d'aide sociale hébergement pour une personne en situation de handicap ; l'assemblée délibérante accepte le dossier à l'unanimité,
- Une demande d'aide sociale hébergement pour une personne âgée accueillie en EHPAD, les membres valident le dossier : 15 voix pour et une abstention.

**9) Opération « Nettoyons la nature » organisée par les magasins E.LECLERC :**

Traditionnellement, les enfants du Centre de Loisirs de la commune participent à cette action qui se déroule fin septembre. Les membres du Conseil d'Administration du CCAS s'interrogent sur le lieu comme chaque année. Les sites qui pourraient être concernés par cette opération n'offrent pas la sécurité nécessaire pour les enfants. De ce fait, l'assemblée délibérante propose et valide à l'unanimité qu'une journée de sensibilisation soit organisée au sein même de la structure avec ou sans l'intervention d'un prestataire. Ce point sera à définir avec l'équipe d'animation.

**10) Organisation de l'après-midi festif organisé dans le cadre de la « Semaine Bleue » planifiée le Jeudi 24 Octobre 2024, choix de l'animation:**

Madame DULUC propose de renouveler l'animation réalisée par Monsieur HIDIER Samuel qui a répondu aux attentes des administrés l'an dernier.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS valident à l'unanimité.

**11) Encaissement d'un trop versé :**

Madame DULUC explique avoir reçu un remboursement de l'assureur de la collectivité suite à une régularisation des données. Elle demande à l'assemblée délibérante l'autorisation d'encaisser ce montant d'une valeur de 180.86€.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

**12) Informations et questions diverses :**

- **Point sur la panne de l'ascenseur à la résidence Sully :** 2 résidentes bloquées dans l'ascenseur au 1<sup>er</sup> étage ont attendu 40 minutes que le technicien intervienne. Mme MARTIN présente sur les lieux a veillé à ce qu'il n'y ait pas besoin d'appeler les secours. Madame MARTIN précise que les entreprises de maintenance des ascenseurs ont signé une convention avec le SDIS 18. Ces derniers n'interviennent que si il y a une urgence vitale. La société KONE, prestataire en charge de la maintenance de l'appareil à la Résidence Sully s'est déplacée, à plusieurs reprises, sans avoir pu remettre l'ascenseur en service. Ce serait selon les dernières informations, à nouveau une carte qui est en défaut. Se pose également la question d'un problème d'alimentation électrique.
- **Barbecue le jeudi 4 juillet 2024 à 19h à la résidence Sully** proposé aux résidents, à leurs proches, aux agents du CCAS ainsi qu'aux élus du CCAS et du Conseil Municipal. Madame DULUC précise qu'une participation financière de 10€ est demandée aux élus ainsi qu'aux membres des familles. Les résidents et professionnels bénéficieront de la gratuité de l'événement.  
Madame DULUC informe son assemblée qu'avant d'assister à ce moment festif, un temps d'échanges avec les résidents et leurs proches qui le désirent est planifié à 17h30 dans la salle d'animation ou salle Sully au Centre Socioculturel si le temps est pluvieux et que le repas doit être pris en intérieur.  
L'assemblée délibérante propose le menu suivant : salades composées, choix laissé à l'appréciation du chef, viandes, flan de légumes, fromagée achetée à la fromagerie d'ORVAL, roulé aux fruits de saison.
- **Canicule**, les administrés âgés de plus de 60 ans ont reçu un courrier pour les informer que leur inscription sur le registre canicule est possible auprès du service administratif du CCAS
- **Inauguration de la Résidence Sully** proposée à la SA HLM France Loire le vendredi 27 Septembre 2024 à 11h. Madame DULUC précise que c'est une étape normale et obligatoire pour notamment certains financeurs : CARSAT, MALAKOFF HUMANIS, la Région Centre Val de Loire... Madame DULUC souhaite organiser l'événement avec le propriétaire de la structure.
- **Projet construction du Centre de Loisirs :** Madame DULUC dit que le choix des entreprises a été validé le 29 Mai 2024 par le Conseil Municipal. Elle communiquera lors de la prochaine séance sur ce sujet. Les règles du marché en vigueur lui

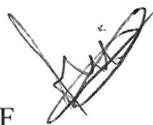
interdisent de divulguer cette information tant que les entreprises ne sont pas averties que leur candidature est retenue ou rejetée.

- **Achat d'une tonnelle**, en remplacement de celle sinistrée, située à l'entrée de l'établissement,
- **Eclairage extérieur** Madame DULUC précise que des devis sont en cours pour mener à bien ces travaux.

Fin de la séance à 21h35

La Secrétaire de séance

Agnès JUIF



La Présidente du CCAS

Clarisse DULUC

